

**Procès-verbal**  
**Séance du conseil municipal du 27 septembre 2023**  
Convocation du 21 septembre 2023

	Présents	Absents	Pouvoir
DEFEZ G	X		
LABELLE Sylvie	X		
BLANCHARD Alain	X		
VIGNES Geoffroy	X		
BROUARD Lionel	X		
BLONDEAU Jérôme	X		
CHAULET Marie Noëlle	X		
CREPIN Françoise	X		
DOS REIS VIANA Marie	X		
GOUBARD Laurent		X	
LAFoux Bruno	X		
PAGNARD Jean-Marie	X		
PONTON Didier	X		
RIPPEL Dominique	X		
SOULAS Karine	X		

Secrétaire de séance : LABELLE Sylvie

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal séance du 19 juillet 2023

Délibérations :

- CLECT- Convention de reversement
- FAR 2024
- Demande de subvention dans la cadre « Village d'Avenir »
- Projet centrale photovoltaïque Les Néraults
- Programme régional de santé
- SDEI- Subvention ACTEE- Etude thermique Hall de gare

- **Approbation procès-verbal séance du 19 juillet 2023**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 19 juillet 2023

- **CLECT- Convention de reversement**

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la CDC s'est réunie le 14 septembre 2023 afin d'évaluer le coût net des charges transférées par les communes à la CDC, suite à l'obligation faite par les services de l'Etat à la CDC de participer aux charges de fonctionnement de

l'école Ste Thérèse du Blanc pour l'ensemble des élèves originaires du territoire communautaire. Un recours auprès du Tribunal administratif a été engagé mais il n'est pas suspensif de la décision prise par arrêté du Préfet. De même, la CLECT s'est prononcée sur la redistribution des IFER (imposition forfaitaire des entreprises de réseaux).

- Ecole catholique :

Monsieur le Maire explique au conseil municipal le tableau fourni par la CDC avec les charges de fonctionnement pour l'école Ste Thérèse incombant aux communes concernées.

La CLECT propose d'appliquer cette année une correction des montants versés pour permettre à la CDC de verser 50 000€ et de prendre en compte également l'année scolaire 2022-2023.

Cette somme sera donc déduite ou ajoutée aux sommes à reverser pour 2023 aux communes.

Pour Ciron sur l'exercice budgétaire 2023, il sera déduit 4422€ (sur les 50 000€ versés par la CDC) auquel il faut rajouter la somme de 5476€ pour la régularisation 2022-2023 soit 9898€.

Concernant l'année 2024, l'estimation des versements est de 19765€ (solde pour les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 soit 14289€) et 5476€ pour l'année 2023-2024. Ce montant sera revu en avril 2024 en fonction du nombre d'enfants scolarisés.

La CDC avait demandé un échelonnement des versements sur 3 ans, l'OGEC a refusé. Monsieur le Maire précise que la commune a la possibilité de demander une révision de la CLECT si elle estime que sa fiscalité a augmenté.

Le montant de l'attribution de compensation doit être approuvé par délibérations concordantes du conseil communautaire et de l'ensemble des conseils municipaux à la majorité qualifiée

Geoffroy Vignes trouve surprenant d'avoir à voter alors que manifestement il n'y a pas le choix.

- L'IFER

La CDC reversera sur les 50% qu'elle perçoit, 15% aux communes sur lesquelles sont installées les énergies renouvelables. Cela concerne les projets à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Ces 15 % seront rajoutés au reversement de la CLECT.

Monsieur le Maire précise que le conseil communautaire a accepté la proposition de la CLECT, Il fait procéder au vote :

- 14 présents :                    13 pour                    1 abstention Mr Dominique RIPPEL

- **FAR 2024**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le pré-dossier de demande de subvention déposé dans le cadre du FAR 2024 pour l'Aménagement d'une Aire de covoiturage à Scoury, Place de la Gare.

Le conseil confirme à l'unanimité la demande à hauteur de 40 000€ environ de travaux et 18 000€ de subvention.

- **Village d'Avenir**

Monsieur le Préfet a présenté en visioconférence le programme du gouvernement « Villages d'avenir »

Le délai pour le dépôt du dossier est le 15 octobre 2023 !

Un dossier soutenu par plusieurs collectivités s'avère compliqué ce n'est pas dans les usages et vu les délais, c'est impossible.

Le projet de rénovation thermique de l'école et du logement attenant pourrait être concerné mais l'échéance du 15 octobre est trop proche. Tant qu'à la réhabilitation du hall de gare marchandises, l'appel d'offres a été lancé et de ce fait le dossier est trop avancé.

Mr le Maire propose de prendre une délibération de principe aujourd'hui pour le dépôt d'un dossier pour l'aménagement de la traversée de Scoury dans l'attente du retour de la sous-préfecture et de la DDT dans le courant de la semaine prochaine.

Si notre demande n'aboutit pas cette année, une réflexion devra être menée avec autres communes voisines pour 2024.

- **Projet centrale photovoltaïque Les Néraults**

Suite à la présentation du projet de centrale photovoltaïque des Néraults lors de la précédente réunion par la société Kronos Solar, Monsieur le Maire demande au conseil municipal sa position.

Le conseil émet un avis favorable.

- **Programme régional de santé**

Suite au document remis lors de la précédente réunion pour étude, Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur le programme régional de santé.

Le conseil décide de suivre la position du Département et donne un avis défavorable au programme présenté.

- **SDEI- Subvention ACTEE- Etude thermique Hall de gare**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'étude thermique préalable aux travaux prévus dans l'ancien hall de gare marchandises peut être subventionnée à hauteur de 50% HT dans le cadre du programme ACTEE du SDEI.

Le conseil décide de déposer une demande de subvention.

La secrétaire  
S LABELLE



Le Maire  
DEFEZ G



